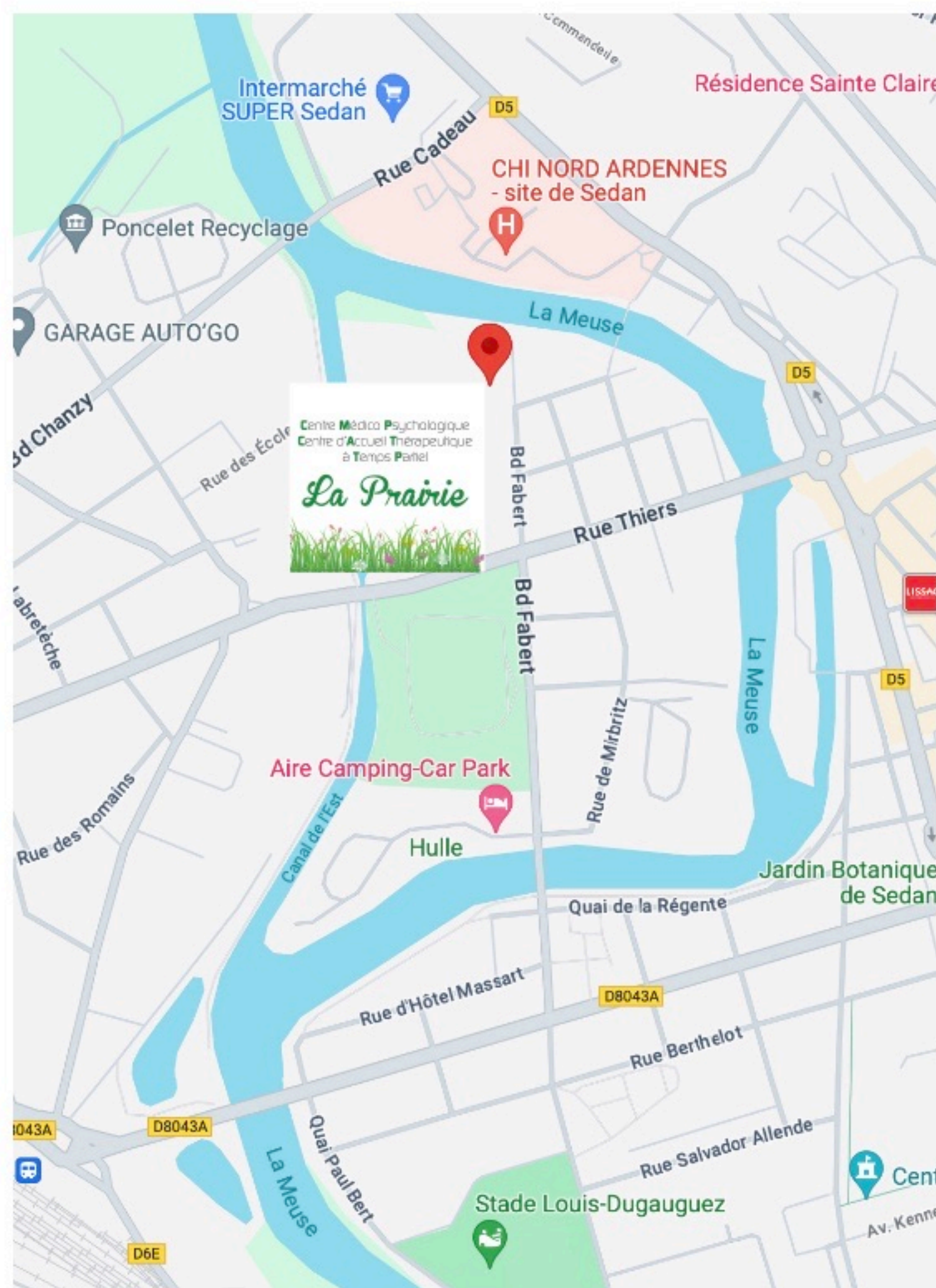


PLAN D'ACCÈS



Scannez-moi



Nous contacter



Centre Médico Psychologique Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

La Prairie

4 boulevard Fabert
08200 SEDAN

■ Secrétariat

☎ 03 24 29 91 24

■ Bureau Infirmier

☎ 03 24 29 91 31

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi 9^h - 18^h

Le samedi (permanence infirmier(e))

De 9^h à 12^h30

Si vous souhaitez faire part de vos satisfactions ou vos doléances, vous pouvez vous adresser à la Commission des Usagers par mail: mphochar@ch-belair.fr ou par courrier à l'attention de la CDU

1 Rue Pierre Hallali 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Des permanences sont organisées ponctuellement dans la structure ou sur demande

■ Site Internet

@ www.ch-belair.fr

Centre Médico Psychologique
Centre d'Accueil Thérapeutique
à Temps Partiel

La Prairie



Centre Hospitalier Béclair
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes



QUI SOMMES-NOUS ?

Le **CMP** (Centre Médico-Psychologique) est une structure médicale publique de proximité rattachée au Centre hospitalier Bélair, proposant un accueil pour des problèmes de santé dans le registre de la souffrance psychique.

Le premier entretien est assuré par un(e) infirmier(e) avec ou sans rendez-vous.

Le **CATTP** (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) accueille et prend en charge de manière séquentielle des personnes en situation de difficultés psychiques dans un temps défini, sur prescription du médecin psychiatre de la structure.

NOS MISSIONS

- Accueil du public avec ou sans rendez-vous pour un entretien de première intention.
- Consultations médicales et orientation
- Entretiens infirmiers
- Entretiens psychologiques
- Soins ambulatoires
- Travail en réseau

Mise en place de projets de soins personnalisés par le biais de médiateurs thérapeutiques adaptés.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- **MÉDECINS PSYCHIATRES**
- **PSYCHOLOGUES**
- **CADRE DE SANTÉ**
- **INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)**
- **INFIRMIER(ES) DIPLÔMÉ(E)S D'ÉTAT**
- **SECRÉTAIRE**
- **ASSISTANTE SOCIALE**

CHAQUE PATIENT EST TENU D'INFORMER L'ÉQUIPE SOIGNANTE EN CAS D'ABSENCE ET/OU D'INTERRUPTION DE SA PRISE EN CHARGE.